ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION L'ORIENTAL
PREFECTURE D'OUJDA ANGAD
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DU RESSOURCES HUMAINES
ET DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES



N°: 12

AUTORISATION DE QUITTER LE TERRITOIRE NATIONAL

Le Wali de la Région de l'Oriental, Gouverneur de Préfecture d'Oujda-Angad

- Vu le Dahir N1.58.008 du 4 Chaàbane 1337 (24 février 1958) portant statut général de la fonction publique
- Vu le Dahir N1.11.10 du 14 Rabii 1er 1432 (18 février 2011) portant promulgation de la loi n 50-05 modifiant et complétant le dahir n1-58-008 du 4 chaàbane 1377 (24 février 1958) portant statut général de la fonction publique
 - Vu la demande présentée par l'intéressé(e).

Autorise Mr(Mme) : Stanley Elijah

Grade :

Titulaire de la C.N.I : **B056111** à bénéficier de son congé au titre de l'année 2022

De : **5 jours ouvrables** à l'étranger:

Et ce compter du : 2022-06-16

En foi de quoi la présente autorisation est délivrée à l'intéressé(e) pour sévir et valoir ce que de droit

Oujda le :